



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Flash spécial "Secteur Chenôves-Saules" du 29 juillet 2019:
Préconisation d'un 3^{ème} traitement en viticulture conventionnelle

Les relevés de piégeage réalisés par la FREDON Bourgogne montrent une très forte présence d'adultes de cicadelles de la flavescence dorée dans le secteur en 2-1 de Chenôves-Saules.
Par ailleurs, de nombreux symptômes de jaunisse sont observés sur le secteur de Chenôves.

Etant donné que nous sommes en **situation de fort risque de dissémination de la flavescence dorée** dans ce secteur, nous préconisons un **3^{ème} traitement sur les adultes de la cicadelle** de la flavescence dorée en **viticulture conventionnelle**, à réaliser dès que possible.

En viticulture biologique, ce 3^{ème} traitement n'est pas envisageable car la seule spécialité autorisée sur cet usage en agriculture biologique n'a aucune efficacité adulticide.

*

*